

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

POINT N° 575**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026 – BUDGET
ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »**

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2026 du budget annexe « énergies renouvelables » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 16 décembre 2025,
après examen des différents comptes budgétaires,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles :	137 576,70 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	4 500,00 €	86 288,47 €
- Excédent d'investissement reporté :	<u>0,00 €</u>	<u>82 778,33 €</u>
Total des propositions nouvelles votées :	142 076,70 €	169 066,80 €
- Reports :	51 123,30 €	24 133,20 €
TOTAL GENERAL :	193 200,00 €	193 200,00 €

Section de fonctionnement

- Propositions réelles :	81 625,44 €	122 100,00 €
- Opérations d'ordre :	86 288,47 €	4 500,00 €
- Excédent d'exploitation reporté :	<u>0,00 €</u>	<u>41 313,91 €</u>
TOTAL GENERAL :	167 913,91 €	167 913,91 €



- DECIDE de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 au budget général 2026, à savoir 43 500 €.
- DECIDE la réalisation au cours de l'année 2026 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.
- DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,
 - par marché négocié,
 - sur appel d'offres,
 - par mise en concurrence simplifiée.
- AUTORISE d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à 24 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (Lubisa IDOUX, Patrice BENOÎT et Eric FREYBURGER).

La Secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëlle HESTIN